

# Convention de partenariat

Entre le

Groupe UGECAM



Et

Fédération Française  
Handisport



Janvier 2014

4 M

# Convention de partenariat GROUPE UGECAM – F.F.HANDISPORT

Entre les partenaires soussignés :

- **La Direction nationale du GROUPE UGECAM**  
Cnamts, 50, avenue du Professeur André Lemierre, 75986 PARIS Cedex 20,  
représentée par sa directrice générale, Michelle Carzon  
Désignée ci-après sous la dénomination « GROUPE UGECAM »

Et :

- **L'association Handisport,**  
Dont le siège social est situé :  
42 rue Louis Lumière 75020 Paris  
Représentée par son Président, Gérard Masson  
Désignée ci-après sous la dénomination « Handisport »

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

## Préambule :

### Présentation de l'association Handisport

Depuis la création, en 1954, de la première association sportive pour handicapés physiques, le mouvement sportif Handisport a connu une importante évolution. Aujourd'hui, la Fédération Française Handisport qui a délégation de pouvoir du Ministère des Sports est reconnue d'Utilité Publique, membre du Comité National Olympique et Sportif Français et du Comité Paralympique International.

Elle comprend 26 comités régionaux et 81 comités départementaux, rassemble 30 000 licenciés et plus de 1 200 clubs, et propose 31 sports de loisirs, de compétition et de pleine nature.

### **Ses missions**

L'objectif principal de la Fédération Française Handisport est de rendre accessible au plus grand nombre le sport pour les personnes handicapées.

### **Compétition**

28 disciplines sont proposées avec une offre sportive compétitive de confrontations et championnats.

*158 rencontres nationales dont 45 championnats de France organisés chaque année par nos commissions sportives.*

## Loisirs

Par le biais de ses nombreux clubs, la Fédération offre un très large choix de disciplines de loisirs, toutes accessibles aux différentes formes de handicaps moteurs, visuels et auditifs. De nombreuses activités de découverte et d'initiation sont régulièrement organisées.

*En 2012, 366 évènements déclarés : 7287 licenciés loisirs, dont 2 264 femmes, soit 27,1 % de pratiquantes féminines et 4572 Pass'sport (licence temporaire).*

## Jeunes

Une politique qui s'articule autour de 4 pôles retraçant le parcours sportif des jeunes. D'une première mise en situation sportive dans le cadre scolaire à une pratique compétitive fédérale de haut niveau, les objectifs des jeunes sportifs diffèrent. Afin de répondre au mieux à leurs besoins, une offre diversifiée est développée au sein de chaque pôle en lien avec tous les acteurs du mouvement handisport

*En 2012, 788 actions jeunes ont été conduites sur tout le territoire, en direction de 12 828 jeunes : 1 275 pratiquants ont été accueillis sur des actions nationales et 763 journées locales organisées par les clubs et comités ont été organisées en direction de 11 554 pratiquants.*

## Formation

Afin de rendre le sport accessible à tous, la fédération assure la formation de professionnels amenés à intervenir dans les associations et les établissements spécialisés. Elle organise aussi des formations au profit des éducateurs qui souhaitent accueillir des personnes handicapées dans leur pratique et des bénévoles qui désirent s'investir dans le mouvement handisport.

*En 2012, 77 sessions de formation agréées par le CNFH pour un total de 755 stagiaires.*

## Présentation du GROUPE UGECAM

Organisme privé à but non lucratif, le GROUPE UGECAM rassemble les 225 structures sanitaires et médico-sociales de l'Assurance Maladie, réparties sur 150 sites géographiques. Avec 13 UGECAM en région, le groupe bénéficie d'un maillage territorial ajusté lui permettant de répondre aux besoins de santé des populations.

## Ses missions

- Soigner et rééduquer : le GROUPE UGECAM soigne et rééduque toute personne en perte d'autonomie ou en situation de handicap, quel que soit son âge.
- Réinsérer : pour les personnes isolées par le handicap ou la maladie, le GROUPE UGECAM développe des programmes de réinsertion dans la vie dite ordinaire (dont la réinsertion professionnelle).
- Accompagner au quotidien : le GROUPE UGECAM prend en charge les personnes âgées dépendantes et les personnes en situation de handicap lourd (physique ou mental). Ces personnes ont besoin de soins à vie, au quotidien, dans des structures adaptées.

## **Des parcours de soins coordonnés**

Le GROUPE UGECAM propose des filières de soins intégrées avec une articulation sanitaire et médico-sociale. Il prend en charge le patient, de son entrée dans un établissement sanitaire à son accompagnement dans la vie ordinaire ou dans une structure adaptée. Ce modèle s'inscrit dans la stratégie de développement des parcours de soins, menée par l'Assurance Maladie.

## **Une offre de soins adaptée**

Le GROUPE UGECAM propose une offre de proximité, adaptée aux besoins des populations. Le GROUPE UGECAM participe aux projets touchant à l'innovation de la prise en charge médicale (appareillage, hospitalisation à domicile spécialisée...).

## **Des domaines de pointe**

- les handicaps lourds (amputations, paraplégies, polytraumatismes complexes...)
- les « Grands brûlés »
- les déficiences cérébrales traumatiques de l'enfant
- l'obésité infantile
- la réalisation de prothèses et orthèses
- la reconversion professionnelle pour personnes en situation de handicap
- l'accompagnement psycho médico-social des jeunes souffrant de troubles du développement et du comportement

## **ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION**

Les orientations nationales de santé publique incitent les acteurs du monde de la santé à mettre en place des actions et des dispositifs visant à favoriser l'activité physique pour les personnes dont la mobilité est réduite. Ainsi, le programme national « Nutrition Santé 2011-2015 » promeut « *l'activité physique adaptée chez les populations en situation de handicap, défavorisées, âgées ou atteintes de maladies chroniques* ». Les ARS déclinent le programme à travers, notamment, la mise en place de réseaux « santé et sport ». En 2007, l'Inserm recommandait déjà d'inclure le sport dans le « *parcours du patient* ».

Afin de répondre à ces enjeux nationaux, le GROUPE UGECAM et la Fédération Française Handisport mettent en commun leurs compétences sur les trois ans à venir. La présente convention a pour objet d'organiser les conditions de cette relation, en cohérence avec les objectifs thérapeutiques des établissements UGECAM (permettre le retour à l'autonomie des patients) et la démarche d'Handisport (le sport au service de la santé).

Ces échanges pourront prendre plusieurs formes, en fonction des régions, des ressources des établissements et des comités Handisport.

### **Objectifs communs :**

1. Permettre aux soignants d'intégrer l'activité physique dans leurs programmes de soins,
2. Permettre aux patients de pratiquer une activité physique dans leur temps de loisir,
3. Sensibiliser à la pratique sportive un maximum de personnes en situation de handicap

Pour la FFH, ce partenariat s'inscrit dans sa **politique d'accès au sport pour tous**. Il permet en effet de démontrer que l'activité physique, bien menée et adaptée, est accessible à tous.

Pour le GROUPE UGECAM, ce partenariat s'inscrit dans sa **politique de Bienveillance**. Il permet de démontrer que l'activité physique adaptée, intégrée au projet thérapeutique, permet d'atteindre deux objectifs : l'amélioration de la santé du patient et, plus largement, l'amélioration de son bien-être. Pour rappel, l'OMS définit la santé comme étant la « *pleine jouissance du bien-être social, mental et physique* ».

La convention nationale repose sur trois grands axes :

- **Axe 1** : « Pour une pratique de l'activité physique pérenne dans les établissements de santé »,
- **Axe 2** : « Echange et valorisation d'expertises »,
- **Axe 3** : « Communication : faire connaître, faire savoir ».

Les comités Handisport et les établissements UGECAM déclineront ses grands axes en actions opérationnelles. Ils officialiseront leurs échanges à travers des conventions établies au niveau local.

### **AXE 1: Pour une pratique de l'activité physique pérenne dans les établissements de santé**

La FFH et le GROUPE UGECAM coopèrent et s'apportent un soutien technique dans la mise en œuvre de programmes d'activités physiques. Leur objectif est d'intégrer la pratique d'une activité physique dans le projet thérapeutique et dans les temps de loisirs, et de mettre tout en œuvre pour organiser les conditions d'une pratique pérenne pour la(es) personnes en situation de handicap.

Pour permettre le prolongement de l'action initiée par le partenariat depuis 2010, la FFH et le GROUPE UGECAM mettent tout en œuvre pour organiser les conditions d'une pratique régulière de l'activité physique dans les établissements.

Pour cela, il est notamment possible de s'appuyer sur le réseau territorial d'associations handisport existantes ou, le cas échéant, de créer des associations.

- **L'établissement UGECAM invite ses patients à participer aux journées sportives et d'activités physiques** du comité ou du club et participe à leurs organisations quand cela est opportun.
- **La FFH propose des animations sportives et d'activités physiques** au sein des établissements UGECAM.  
Le format sera défini en fonction des opportunités des établissements et des comités participants, et est laissée libre d'initiative aux intéressés.

Exemples de formats :

- « Séance sensibilisation » : Journée de sensibilisation, d'informations portes ouvertes dans l'établissement,
  - « Séance découverte » : Journée découverte et d'initiation aux pratiques sur un complexe sportif régional ou dans le cadre des installations de l'établissement (1 à 3 journées).
  - « Séance perfectionnement » : Cycle de séance de pratique régulière (+ 5 journées) sur un complexe sportif régional ou dans le cadre des installations de l'établissement.
- **L'établissement UGECAM peut proposer ses installations (gymnase, piscine...) à disposition du comité Handisport**, afin de permettre aux patients de participer à des activités physiques dans leurs temps de loisirs (hors temps de soins).
  - Afin de permettre aux soignants UGECAM d'intégrer l'activité physique dans les programmes de soins, **le comité Handisport adapte ses prestations aux contraintes/exigences médicales et les individualise quand cela est nécessaire**. Le comité Handisport et les soignants UGECAM s'engagent à faire des **points d'informations réguliers**, dans le but d'**ajuster au mieux les activités aux besoins et aux évolutions des patients**.
  - Le GROUPE UGECAM et la FFH encourage les innovations de leurs professionnels dont le but est de proposer, de manière pérenne, une activité physique pour les personnes en situation de handicap.

**Axe 2 : Echange et valorisation d'expertises**

**Forts de leurs expertises respectives (le sport et le handicap), la FFH et le GROUPE UGECAM coopèrent et mutualisent leur réseau de compétences** dans le but de valoriser et promouvoir les bénéfices de l'activité physique sur la santé des personnes en perte d'autonomie, temporaire ou non. Cette valorisation est aussi bien à destination de l'interne (au sein des deux réseaux) que de l'externe.

- Le GROUPE UGECAM et la FFH encouragent leurs professionnels à échanger et à porter, au sein de leurs réseaux et à l'extérieur, les bénéfices de l'activité physique pour la santé.
- La FFH et le GROUPE UGECAM s'engagent à mettre en place, pour 2015, un label « Activité physique & santé ». Ce label récompensera les établissements (UGECAM ou non) qui ont intégré l'activité physique dans leurs prises en charge.
- Les professionnels du GROUPE UGECAM et de la FFH contribuent au retour d'expérience et à la formalisation de réflexions diverses liées au sport et au handicap.
- Le GROUPE UGECAM favorise l'accès à ses établissements pour le suivi médical des sportifs de haut niveau locaux (soin kiné et autres) et plus largement des sportifs handisport.
- La FFH accompagne la démarche des professionnels de l'établissement UGECAM pour participer à l'évaluation des potentialités de pratique sportive individuelle des patients et apporte des conseils et des propositions adaptées de pratique sportive.
- Le GROUPE UGECAM et la FFH encourage leurs professionnels à réfléchir ensemble à la mise en place de dispositifs efficaces et pérennes en direction des personnes en situation de handicap.

### **Axe 3 : Communication : faire connaître, faire savoir**

**La FFH et le GROUPE UGECAM coopèrent et s'apportent un soutien mutuel sur le partage d'informations.**

- **Le GROUPE UGECAM et la FFH communiquent** en interne et en externe sur l'offre de pratiques initiée par ce partenariat.
- **Le GROUPE UGECAM informe** ses patients sur l'offre de pratiques sportives fédérales et des possibilités de pratiques locales en association.
- **Le GROUPE UGECAM informe** son personnel soignant des activités des clubs et des comités. Il informe des besoins sur leurs événements sportifs locaux, sur les commissions sportives et les commissions spécifiques fédérales (classification, Formation).

- **La FFH communique** auprès de ses structures de l'existence des établissements de soin et de santé.
- **La FFH s'engage** à informer le **GROUPE UGECAM** de toute information utile susceptible d'intéresser les patients, les personnels administratif et de soin.

## **ARTICLE 2 : MISE EN OEUVRE**

**Le GROUPE UGECAM** informe son réseau d'établissements concernés, ses correspondants régionaux de l'objet de la convention. **La FFH** informe ses Présidents de comités handisports.

Un appel à projet est opéré chaque année par le **GROUPE UGECAM** auprès de ses structures afin de recenser les établissements intéressés par les différentes actions possibles citées dans la présente convention. Parallèlement, la **FFH** procède de la même manière avec ses comités.

Les représentants des deux structures locales (**UGECAM** et **FFH**) sont invités à définir entre eux le mode opératoire le plus adapté en fonction des possibilités et besoins locaux. Ils établiront des conventions au niveau local. Ces conventions s'intégreront dans les trois grands axes de la convention nationale : « Pour une activité physique pérenne dans les établissements de santé », « Echange et valorisation d'expertises », « Communication : faire connaître, faire savoir ».

### **Contribution des acteurs :**

Les établissements du **GROUPE UGECAM** ayant recours aux activités proposées par la **FFH** s'engagent :

A étudier au cas par cas et selon les possibilités, sur la base de la présentation du projet, les modalités d'un soutien logistique et les possibilités d'une prise en charge des intervenants handisport.

Les comités Handisport s'engagent (par un financement fédéral):

A prendre en charge le coût de l'assurance « passeport handisport » aux patients non licenciés pour leur permettre de participer aux journées sportives organisées dans le cadre des actions initiées par le partenariat (1€ les 3 jours consécutifs et 3€ pour 10 jours consécutifs) ;

## **ARTICLE 3 : COORDINATION ET SUIVI**

**Le GROUPE UGECAM et Handisport** s'engagent à se réunir au cours de chaque année (rentrée sportive de septembre) à partir de l'exercice 2014 pour :



- Définir le cadre d'application de la présente convention et les modalités administratives et techniques de mise en œuvre avec ses propres réseaux
- Identifier les actions communes qui pourront être engagées dans l'année à venir
- Etablir un bilan quantitatif et qualitatif des opérations réalisées entre les comités et les établissements
- Communiquer sur ces « modèles de partenariats » en direction des autres établissements et comités.

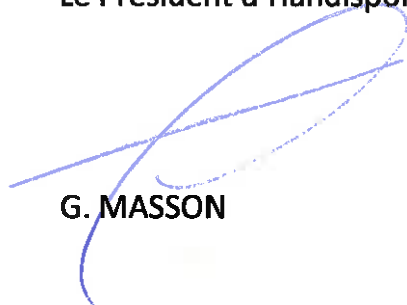
Les personnes chargées du suivi de cette convention sont :

- Mme Laura KOLSKI pour le GROUPE UGECAM (X)
- M. Christian Février pour la FFH.

#### ARTICLE 4 : DUREE

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans en année sportive (septembre à juin), couvrant les années 2014-2015 ; 2015-2016 et 2016-2017.

Le Président d'Handisport



G. MASSON

La directrice générale du GROUPE UGECAM



M. CARZON

*(X en son absence, Madame Stéphanie PIERSON)*

